



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 139 de l'ordre du jour

**Financement de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre**

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

| | |
|---|------------|
| Crédit ouverts pour 2004/05 | 49 417 300 |
| Dépenses de 2004/05 | 48 625 100 |
| Crédits ouverts pour 2005/06 | 44 184 300 |
| Projet de budget du Secrétaire général pour 2006/07 | 44 954 300 |
| Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07 | 44 954 300 |

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande l'approbation du montant proposé par le Secrétaire général au titre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donnera ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de l'UNFICYP et des autres éléments qui la concernent directement.



3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de l'UNFICYP figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa résolution 58/301, a ouvert des crédits d'un montant brut de 49 417 300 dollars (montant net : 47 093 500 dollars) pour l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, soit un montant brut de 47 240 400 dollars (montant net : 44 916 600) pour le fonctionnement de la Force et un montant brut et net de 2 176 900 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force. Le montant du crédit ouvert comprend des contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote, d'un montant de 16 444 900 dollars, équivalant au tiers du coût net du fonctionnement de la Force, et un montant de 6,5 millions de dollars financé par le Gouvernement grec. Un montant brut de 26 472 400 dollars (montant net : 24 148 600 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la Force et le renforcement de la sécurité et de la sûreté de son personnel et de ses locaux au titre de l'exercice 2004/05. Les dépenses de l'exercice se sont chiffrées à 48 625 100 dollars en montant brut (montant net : 46 640 400 dollars). Le solde non utilisé de 792 200 dollars représente, en chiffres bruts, 1,6 % du crédit ouvert.

5. Les principales variations observées dans ces chiffres correspondent notamment aux économies réalisées grâce à la décision du Conseil de sécurité [résolution 1568 (2004)] de ramener de 1 230 à 860 les effectifs militaires autorisés pour la Force (2 112 400 dollars, ou 9,1 % de moins). Elles tiennent également au fait que le pourcentage de postes vacants dans la police des Nations Unies (33,3 %) est plus élevé que prévu (10 %) (voir par. 21 ci-dessous), à une réduction des besoins en ce qui concerne les déplacements requis en dehors de la zone de la mission et les voyages liés aux formations, grâce à la mise en place d'un programme de formation des formateurs et à l'organisation de formations sur place (36 400 dollars ou 15,6 % de moins), à des dépenses moindres que prévu en ce qui concerne les fournitures, services et matériels du personnel militaire et de la police des Nations Unies à la suite de la réduction des effectifs, de même qu'en ce qui concerne les frais de formation et les fournitures et services de formation après une réduction du nombre de cours dispensés (29 600 dollars ou 6,2 % de moins); à des besoins moins importants au titre des transports aériens, essentiellement grâce à une réduction des primes de polices d'assurance responsabilité dans le cadre d'un nouveau contrat prévoyant de meilleurs tarifs au prorata grâce à l'augmentation du nombre d'aéronefs dans les opérations de maintien de la paix (40 300 dollars ou 2,7 % de moins), et à une réduction des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international (371 400 dollars ou 5,7 % de moins), qui s'explique par des dépenses moindres que prévu au titre des contributions du personnel, ainsi que par un pourcentage moyen de postes vacants plus élevé que prévu (15,2 % contre 4 %), notamment en raison de la transformation de cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

6. Ces économies ont été annulées par des dépenses plus élevées que prévu au titre de la police des Nations Unies à cause d'une augmentation de l'indemnité de

subsistance quotidienne applicable, devenue par ailleurs réglable en monnaie locale (224 500 dollars, soit 50,5 % de plus) (voir par. 24 ci-dessous); ainsi que pour le personnel recruté sur le plan national, à cause du taux de change défavorable (voir ci-dessous) et d'une augmentation de 5,7 % du barème des salaires à compter de septembre 2004 (685 600 dollars, soit 12,8 % de plus); et pour le personnel temporaire, en attendant le recrutement d'un fonctionnaire international et le remplacement de trois fonctionnaires recrutés sur le plan national en congé de maladie prolongé (74 500 dollars, soit 149 % de plus). Des dépenses supplémentaires ont également été effectuées pour un montant de 781 500 dollars, soit 5,6 % de plus, au titre des dépenses opérationnelles, à cause de besoins imprévus liés à la relocalisation des effectifs militaires après la fermeture de camps, bases de patrouille et postes d'observation; du renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux; de l'augmentation du prix du carburant diesel; de l'augmentation du coût des services médicaux fournis par des médecins et des cliniques privés et du coût des médicaments et des fournitures médicales; ainsi qu'au titre des transports terrestres, à cause de l'augmentation du coût de la location des véhicules (voir par. 35 ci-dessous). Par ailleurs, le Comité note que le renchérissement de la livre chypriote de 11 % par rapport au dollar des États-Unis pendant l'exercice considéré a également contribué à l'augmentation du coût des salaires des membres du personnel recrutés sur le plan national, ainsi que des biens et services achetés sur place.

7. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

8. Dans son rapport sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le financement proposé (A/60/450), le Secrétaire général a recommandé plusieurs mesures à prendre pour financer et comptabiliser les obligations correspondant aux prestations constituées au titre des régimes d'assurance maladie après cessation de service; notamment le transfert de 250 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés et les économies dégagées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs afférents aux opérations de maintien de la paix en cours, arrêtés à la fin de l'année budgétaire 2005. **La décision de l'Assemblée générale pourrait donc avoir un impact important sur le financement de l'UNFICYP et d'autres opérations de maintien de la paix.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2005, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNFICYP depuis juin 1993 s'établissait à 280 547 000 dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 264 586 000 dollars, le montant restant dû s'élevant à 15 961 000 dollars. Au 27 mars 2006, le solde de trésorerie de la mission se montait à 13 400 000 dollars, et ses engagements non réglés au 28 février 2006 pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 se chiffraient à 2 178 000 dollars.

10. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que les montants remboursés au titre des contingents en 2005 s'élevaient à 14 453 000 dollars et que le montant dû pour l'exercice clos le 31 octobre 2005 était de 1 915 000 dollars. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité a été informé qu'au 31 octobre 2005, un montant de 1 936 000 dollars avait été remboursé, tandis que les engagements non réglés se chiffraient à 340 000 dollars.

11. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif note qu'au 31 janvier 2006, 27 demandes d'indemnisation au total avaient été déposées, un montant total de 1 437 000 dollars avait été versé, les engagements non réglés se chiffraient à 150 000 dollars et une demande était à l'examen.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2006, le tableau d'effectifs pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 se présentait comme suit :

| | <i>Nombre de postes autorisés</i> | <i>Nombre de postes pourvus</i> | <i>Pourcentage de postes vacants</i> |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Contingents | 860 | 854 | 0,7 |
| Police des Nations Unies | 69 | 67 | 2,9 |
| Personnel recruté sur le plan international | 41 | 33 | 19,5 |
| Personnel recruté sur le plan national | 113 | 109 | 3,5 |

13. D'après les données complémentaires fournies au Comité consultatif pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir annexe I), au 28 février 2006, les dépenses pour la période se chiffraient à un montant brut de 35 618 700 dollars (montant net : 34 583 800 dollars), alors que les autorisations d'engagement de dépenses s'élevaient à un montant brut de 44 184 300 dollars (montant net : 42 072 200 dollars).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandat et résultats prévus

14. Par sa résolution 1642 (2005), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'UNFICYP pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 2006. Conformément à la résolution 1568 (2004) du Conseil de sécurité, l'UNFICYP a ramené ses effectifs de 1 230 à 860 hommes, réduit le nombre de ses sites opérationnels et appliqué le concept d'opérations axé sur la mobilité recommandé par le Conseil. Pendant l'exercice 2006/07, conformément à ce nouveau concept d'opérations militaires, le nombre et la fréquence des patrouilles mobiles augmenteront et l'accent sera mis sur les activités de liaison, d'observation et de médiation plutôt que d'interposition entre les forces. Par ailleurs, la mission utilisera des techniques d'observation aérienne et introduira des techniques de surveillance qui permettront de mieux surveiller la zone tampon.

15. Le Comité consultatif félicite l'UNFICYP des améliorations qu'elle apporte sans cesse à la présentation de son cadre axé sur les résultats, et en particulier des efforts qu'elle a déployés pour donner suite à sa demande de trouver davantage d'indicateurs de succès se prêtant à une quantification (A/59/736/Add.6, par. 16). Le Comité est cependant d'avis que certains des indicateurs de succès présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05 et le budget de l'exercice 2006/07 sont trop détaillés et constituent davantage des produits que des indicateurs de succès¹.

16. Le Comité consultatif souligne qu'il convient de prêter particulièrement attention à la formulation des indicateurs de succès, qui ont pour but de permettre d'analyser objectivement les progrès accomplis par rapport aux réalisations escomptées, ainsi que leur relation avec les ressources mobilisées. Le Comité consultatif reconnaît que paradoxalement, il peut s'avérer plus délicat de trouver des indicateurs significatifs pour mesurer les progrès accomplis dans des missions de longue durée comme l'UNFICYP, qui mettent l'accent sur les activités de médiation, les bons offices et des négociations politiques difficiles, que dans des missions plus complexes avec d'importantes composantes militaires, mais il encourage l'UNFICYP à continuer d'améliorer son cadre axé sur les résultats, en veillant à ce qu'il corresponde bien à son mandat et en l'adaptant au contexte et circonstances particuliers qui sont les siens en tant que mission stable, déployée depuis longtemps déjà.

17. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/60/585/Add.1, sect. II.5), le Secrétaire général propose des ressources d'un montant brut de 467 300 dollars (montant net : 406 300 dollars) pour son conseiller spécial pour Chypre. Le Comité consultatif note que ce montant se décompose comme suit : 274 400 dollars au titre du personnel temporaire, pour financer les traitements et dépenses communes de personnel d'un Conseiller spécial du Secrétaire général, recruté au rang de Secrétaire général adjoint pour un total de 75 jours, et de deux fonctionnaires chargés de l'aider dans sa tâche, à savoir un spécialiste des questions politiques (P-4) et un secrétaire (services généraux, autres classes); 131 400 dollars pour les frais de voyages; et 500 dollars pour divers services et fournitures.

18. Le Comité consultatif a demandé et reçu des renseignements complémentaires sur les rôles et fonctions respectifs du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de mission, ainsi que sur le degré de coordination entre les deux. **Étant donné l'interdépendance et la complémentarité du mandat du Conseiller spécial et de celui de l'UNFICYP et la connaissance de Chypre et l'expérience approfondies acquises par l'UNFICYP au fil des ans, le Comité consultatif estime que des synergies sont envisageables et que l'UNFICYP peut aider le Conseiller spécial du Secrétaire général à s'acquitter de son mandat. Le Comité consultatif demande à l'UNFICYP de faire son possible pour éviter tout redoublement inutile des**

¹ Par exemple, pour la réalisation escomptée 1.2 : « Progrès accomplis dans la normalisation des conditions de vie des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord, des Chypriotes turcs dans le sud et de la population vivant dans la zone tampon des Nations Unies », on trouve, parmi les indicateurs de succès donnés, l'autorisation d'installer un second prêtre dans l'église de Karpas (A/60/584) et le renforcement d'une école secondaire chypriote grecque dans le nord par l'ajout d'un deuxième cycle dans le projet de budget (A/60/592).

tâches dans un souci d'efficacité et pour utiliser les ressources de manière optimale. Il souhaite que toute économie réalisée au titre du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général grâce à l'aide de l'UNFICYP soit signalée dans le rapport sur l'exécution du budget.

B. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de l'UNFICYP pour l'exercice 2006/07 s'établit à 44 954 300 dollars en montant brut (montant net : 43 135 800 dollars) (hors contributions volontaires en nature budgétisées, pour un montant de 1 439 000 dollars), soit une augmentation de 770 000 dollars (1,7 %) en chiffres bruts par rapport au crédit d'un montant de 44 184 300 dollars qui a été ouvert pour l'exercice 2005/06. Le déploiement de 860 militaires, 69 policiers des Nations Unies, 42 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 111 fonctionnaires recrutés sur le plan national est prévu.

1. Militaires et personnel de police

| <i>Catégorie</i> | <i>Effectif approuvé pour 2005/06^a</i> | <i>Effectif proposé pour 2006/07^a</i> |
|---|---|--|
| Contingents : | | |
| Militaires | 822 | 834 ^b |
| Affaires civiles | 12 ^c | – |
| Fonctions d'appui ^d | 26 | 26 |
| Total, contingents | 860 | 860 |
| Police des Nations Unies | | |
| Police des Nations Unies | 62 | 62 |
| Service des affaires civiles ^e | 7 | 7 |
| Total, police civile | 69 | 69 |

^a Effectif autorisé le plus élevé pour la période.

^b Dont 12 militaires qui remplissaient précédemment des fonctions civiles [apparaissant dans le budget 2005/06 sous la composante 1 (affaires politiques et civiles)].

^c Policiers des Nations Unies remplissant des fonctions civiles.

^d Militaires remplissant des fonctions d'appui.

^e Police des Nations Unies remplissant des fonctions civiles.

20. Un montant supplémentaire de 111 500 dollars, soit 0,6 % de plus que les crédits autorisés pour l'exercice en cours, est proposé au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2006/07. L'augmentation des besoins prévus pour les voyages au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, à cause de l'augmentation du prix du carburant (172 000 dollars, soit 12,3 % de plus), ainsi que pour les rations, à cause des taux plus élevés qui sont appliqués dans les nouveaux contrats (173 800 dollars, soit 9,8 % de plus) et pour les indemnités en cas de décès et d'invalidité (10 000 dollars, soit 6,7 % de plus), serait largement compensée par la réduction des besoins au titre du remboursement au taux standard du coût des

contingents (92 800 dollars, soit 0,8 % de moins) et pour le matériel majeur appartenant aux contingents (146 700 dollars, soit 10,5 % de moins).

21. Le Comité consultatif a été informé que les effectifs militaires de l'UNFICYP avaient été renforcés et portés à 874 hommes au 30 juin 2005 et qu'il ne serait pas possible de les ramener au niveau approuvé, à savoir 860 hommes, avant le 30 septembre 2005, dans la mesure où la police des Nations Unies n'avait pas pour l'instant les moyens de s'acquitter des fonctions de l'Équipe chargée des affaires civiles, assumées par la composante militaire, d'autant que le pourcentage de postes vacants dans la police des Nations Unies est élevé (voir par. 5 ci-dessus), avec en moyenne 46 policiers déployés pendant l'exercice 2004/05. Soixante membres de la police civile ont été titularisés en septembre 2005 et le niveau autorisé (69 membres de la police civile) n'a été atteint qu'en mars 2006.

22. S'agissant des rations, le Comité consultatif note que dans son résumé des mesures qu'elle a prises pour donner suite aux décisions et demandes faites par l'Assemblée générale à la section XII de sa résolution 59/296 (voir A/60/592, sect. V.A), l'UNFICYP indique qu'elle s'assure que les fournisseurs respectent les obligations qui leur incombent et que les normes en vigueur sont respectées. Cependant, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2005, le Comité des commissaires aux comptes a noté que des « déficiences au niveau de l'emballage, du stockage ou du contrôle de la température des rations avaient été constatées » et que « l'évaluation de l'exécution par les fournisseurs avait révélé des écarts de qualité, des insuffisances et des substitutions » dans un certain nombre de missions, dont l'UNFICYP (A/60/5 (vol. II), par. 324).

23. Le Comité consultatif rappelle qu'il attache une grande importance aux rations, dans la mesure où elles ont un impact sur la santé et le moral des contingents et où cette question a des incidences financières conséquentes (A/59/736 par. 41 à 45). Il espère que l'UNFICYP prendra toutes les mesures nécessaires pour remédier aux déficiences constatées par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les rations et qu'il fera rapport de manière détaillée sur cette question dans le projet de budget de l'exercice 2007/08. Le Comité consultatif note également que des ressources supplémentaires sont demandées au titre des installations et de l'infrastructure pour l'acquisition d'équipements frigorifiques et la rénovation des entrepôts pour les rations pendant l'exercice 2006-2007.

24. Le Comité consultatif a été informé qu'il s'est avéré extrêmement difficile, pendant l'exercice 2004/05, de distribuer des rations alimentaires aux membres de la police des Nations Unies disséminés dans la zone tampon, et que leur indemnité de subsistance (missions) quotidienne a été révisée pour tenir compte du prix de la nourriture ainsi que de l'appréciation de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis (voir par. 6 ci-dessus), passant ainsi de 12 dollars à 25 dollars le 1^{er} juillet 2004 et à 36 dollars le 1^{er} août 2004. Par ailleurs, l'indemnité peut être versée en monnaie locale depuis le 1^{er} février 2005; elle est de 17 livres chypriotes par jour.

Recommandations concernant les postes

25. Le Comité consultatif note qu'au vu de la réduction des effectifs militaires de 1 230 à 860 hommes, il est proposé de procéder à des ajustements au Bureau du commandant de la Force :

a) Commandant de la Force, D-1 : il est proposé de déclasser ce poste de D-2 à D-1;

b) Assistant administratif, agent des services généraux : recruté sur le plan national. Ce poste serait redéployé à la Division de l'administration (voir ci-dessous).

Le Comité consultatif se félicite de ces propositions, qui sont conformes aux orientations qu'il a données dans son rapport sur le budget de l'exercice en cours (A/59/736/Add.6, par. 27; voir également A/60/592, sect. V.B).

2. Personnel civil

| Catégorie | <i>Effectif approuvé pour 2005/06</i> | <i>Effectif proposé pour 2006/07</i> |
|---|---|--|
| Personnel recruté sur le plan international | 41 | 42 |
| Personnel recruté sur le plan national | 113 | 111 |

26. Le montant prévu au titre du personnel civil est de 11 819 000 dollars, soit une diminution de 759 700 dollars (6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours, qui se décompose comme suit : une réduction de 525 100 dollars (8,1 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, et une réduction de 234 600 dollars, soit 3,9 %, au titre du personnel recruté sur le plan national. Comme expliqué dans le projet de budget (A/60/592 par. 14 et 15), cet écart tient essentiellement à l'application des barèmes des traitements et des contributions du personnel qui ont été établis sur la base des dépenses moyennes réelles pour l'exercice 2004/05 pour le personnel recruté sur le plan international, et à la suppression proposée de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Comité note qu'un taux d'abattement de 5 % est appliqué pour le personnel recruté sur le plan international, et de 2 % pour le personnel recruté sur le plan national.

27. D'après l'analyse comparative du Comité des commissaires aux comptes sur le ratio entre personnel civil et personnel militaire et de police dans différentes opérations de maintien de la paix (A/60/5 (vol. II), tableaux II.25 et II.26), on compte à l'UNFICYP 1 membre du personnel civil pour 8 membres du personnel militaire ou de la police, soit davantage qu'à la Mission des Nations Unies au Libéria et à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, par exemple, où ce ratio est de 1 pour 11 et de 1 pour 10 respectivement. **Le Comité consultatif est d'avis que dans des missions qui sont établies depuis longtemps, comme l'UNFICYP, la part du personnel d'appui devrait être moindre que dans des missions complexes déployées récemment, puisque la tâche y est plus lourde pendant la phase de lancement et la phase initiale. La part du personnel d'appui par rapport au personnel militaire devrait donc progressivement être réduite et la classe des différents membres du personnel civil ajustée en fonction des responsabilités qu'ils assument, en particulier lorsque les effectifs des missions**

sont réduits, comme ce fut le cas pour l'UNFICYP en 2005. Le Comité a été informé que l'UNFICYP avait revu ses besoins en ressources humaines après une réduction de ses effectifs de 1 230 à 860 hommes et qu'elle avait procédé à certains ajustements (voir ci-dessous). Le Comité note cependant que dans l'ensemble, les effectifs en personnel civil pour l'exercice 2006/07 sont demeurés pratiquement inchangés, avec 153 membres du personnel contre 154 en 2004/05. Le Comité consultatif prie l'UNFICYP de poursuivre ses efforts dans ce domaine afin de garantir une utilisation plus efficace des ressources. **Dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif insistera également sur la nécessité pour toutes les opérations de maintien de la paix de revoir régulièrement leurs effectifs en personnel d'appui et les classes des fonctionnaires, en particulier après un changement de mandat ou une réduction de la mission.**

Recommandations concernant les postes

Direction exécutive et gestion

28. Il est proposé de supprimer deux postes d'interprète (agent des services généraux recruté sur le plan national), au titre de la composante 1 (affaires politiques et civiles), compte tenu des gains de productivité que devrait autoriser la création d'une équipe centralisée d'interprètes/traducteurs, portant ainsi le nombre de postes de six à quatre. **Le Comité consultatif recommande l'acceptation de cette proposition.**

Équipe déontologie et discipline

29. Il est proposé de créer une Équipe déontologie et discipline couvrant l'UNFICYP, l'ONUST, la FNUOD, la FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, qui comporterait notamment les postes suivants :

- a) Un spécialiste des questions de déontologie et discipline, P-5;
- b) Un assistant pour les questions de déontologie et discipline, agent des services généraux recruté sur le plan national.

30. Selon le projet de budget, il s'agirait de postes temporaires financés au titre du personnel temporaire. Cependant, le Comité consultatif note que ces postes sont inclus dans le tableau des effectifs de la Mission pour l'intégralité de l'exercice 2006/07. **Le Comité consultatif est donc d'avis que les dépenses correspondantes soient considérées comme afférentes aux postes et non pas au personnel temporaire. L'équipe est une nouveauté, et le Comité fera des commentaires supplémentaires à ce sujet dans son rapport d'ensemble. Il n'a pas d'objection quant au montant demandé pour l'Équipe déontologie et discipline à l'UNFICYP, mais il insiste pour que les ressources ne soient utilisées qu'à ce seul propos en application de la résolution 59/296 [sect. XIV, par. 4 d)] dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une justification exhaustive des ressources demandées tant pour le Siège que pour les missions, compte tenu des particularités de chaque mission et des données disponibles sur le nombre effectif d'allégations et de cas d'exploitation et d'abus sexuels. Toute économie réalisée dans le cadre de l'application de cette disposition de la résolution 59/296 devrait être signalée**

dans le rapport sur l'exécution du budget, qui devrait comporter des données spécifiques sur la charge de travail des Équipes déontologie et discipline.

Division de l'administration

31. Les propositions faites au titre de la Division de l'administration sont les suivantes :

a) Un chef du Service des achats, P-4 (transformation d'un poste d'agent du Service mobile). L'UNFICYP propose de créer un poste à la classe P -4, étant donné le renforcement de la délégation de pouvoir donnée à la Mission depuis juin 2005 et donc l'augmentation des responsabilités du Chef du Service des achats de la Mission (voir A/60/592);

b) Un assistant à la sécurité sur le terrain, agent du Service mobile (ancien poste d'assistant administratif du Chef des services d'appui intégré). Il est proposé de créer ce poste pour aider le responsable de la sécurité sur le terrain;

c) Un préposé aux documents d'identité, agent des services généraux recruté sur le plan national. Ce poste serait redéployé de la Section du personnel au Bureau du responsable de la sécurité sur le terrain;

d) Un assistant administratif, agent des services généraux recruté sur le plan national. Ce poste serait redéployé du Bureau du commandant de la Force (voir ci-dessus) au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, en remplacement du poste d'assistant administratif, agent du Service mobile, qui doit être transformé en poste d'assistant à la sécurité sur le terrain, agent du Service mobile (voir ci-dessus);

e) Un mécanicien, agent des services généraux. Il est proposé de supprimer ce poste.

Le Comité recommande l'acceptation de ces propositions.

32. Le Comité consultatif a souvent salué la contribution positive apportée par les Volontaires des Nations Unies aux activités de maintien et de consolidation de la paix et elle encourage l'UNFICYP à explorer les possibilités d'avoir recours aux Volontaires dans le cadre de ses opérations.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

| <i>Montant alloué pour 2005/06</i> | <i>Montant prévu pour 2006/07</i> |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 13 555 500 | 14 973 700 |

33. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 s'établit à 14 973 700 dollars, soit une augmentation de 1 418 200 dollars, ou 10,5 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2005/06, d'un montant de 13 555 500 dollars. Les principaux facteurs expliquant cet écart sont des besoins supplémentaires au titre des installations et de l'infrastructure (970 400 dollars ou 15,4 % de plus), essentiellement du fait de la réinstallation du personnel militaire dans les camps principaux, la modernisation des installations électriques, l'achat de matériel supplémentaire de lutte contre l'incendie et de nouveaux besoins en soutien

logistique autonome; ainsi que l'augmentation des ressources nécessaires pour l'achat d'équipement spécial afin de surveiller la zone tampon conformément au nouveau concept d'opérations (200 000 dollars); et les besoins en personnel temporaire, pour les postes de spécialiste des questions de déontologie et discipline (P-5) et d'assistant pour les questions de déontologie et discipline (agent des services généraux recrutés sur le plan national) qui doivent être créés dans l'Équipe déontologie et discipline (262 300 dollars).

34. Le Comité a été informé qu'un crédit de 150 000 dollars a été ouvert au titre des services d'entretien pour demander à une entreprise de nettoyer un site d'évacuation des déchets solides, une dépense non renouvelable exigée par les normes de l'Union européenne en vigueur.

35. Le Comité consultatif note, dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2004/05, une augmentation significative d'un montant de 297 700 dollars, ou 14,9 %, au titre des transports terrestres, qui tient essentiellement à une augmentation de 196 % du coût de la location de 9 véhicules 4 x 4 tout-terrain. Le Comité note également que l'UNFICYP loue l'intégralité de ses quelque 250 véhicules. Il note qu'une analyse détaillée coût-avantage a été effectuée et qu'elle a démontré qu'il est plus rentable de louer plutôt que d'acheter et de créer des services internes pour les réparations et l'entretien des véhicules (A/60/592, sect. V.B).

36. Le Comité consultatif note que dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2005, le Comité des commissaires aux comptes a relevé, à cause du retard apporté dans l'application et le suivi du système CarLog, des déficiences dans les contrôles destinés à prévenir l'utilisation abusive des véhicules des Nations Unies dans certaines missions, y compris l'UNFICYP (A/60/5 (vol. II) par. 219). **Le Comité consultatif demande instamment à l'UNFICYP de contrôler l'utilisation des véhicules et de s'assurer que toutes les directives pertinentes sont strictement respectées.**

V. Conclusions du Comité consultatif

37. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 20 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/584). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 792 200 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, qui s'élèvent à 541 100 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que déterminera l'Assemblée générale.**

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 23 du projet de budget (A/60/592). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général et d'ouvrir un crédit d'un montant de 44 954 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont un montant net de 20 878 600 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (14 378 600 dollars) et grec (6, 5 millions de dollars).**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/584)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/592)
- Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/736/Add.6)
- Résolution 59/284 B de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2005/743)
- Résolution 1642 (2005) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (au 28 février 2006)

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant alloué</i> | <i>Dépenses au 28 février 2006</i> |
|--|-----------------------|--|
| Militaires et personnel de police | | |
| Observateurs militaires | – | – |
| Contingents | 17 082,3 | 16 257,0 |
| Police des Nations Unies | 967,8 | 865,9 |
| Unités de police constituées | – | – |
| Total partiel | 18 050,1 | 17 122,9 |
| Personnel civil | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 6 499,8 | 3 865,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | 6 078,9 | 3 864,6 |
| Volontaires des Nations Unies | – | – |
| Total partiel | 12 578,7 | 7 729,6 |
| Dépenses opérationnelles | | |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 75,0 | 99,0 |
| Personnel fourni par les gouvernements | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – |
| Consultants | – | – |
| Voyages | 154,6 | 89,6 |
| Installations et infrastructure | 6 293,0 | 4 470,9 |
| Transports terrestres | 3 313,1 | 2 929,9 |
| Transports aériens | 1 587,1 | 1 480,7 |
| Transports maritimes et fluviaux | – | – |
| Transmissions | 920,4 | 742,6 |
| Informatique | 539,9 | 391,6 |
| Services médicaux | 261,1 | 272,8 |
| Matériel spécial | 9,9 | 6,7 |
| Fournitures, services et matériels divers | 401,4 | 282,4 |
| Projets à impact rapide | – | – |
| Total partiel | 13 555,5 | 10 766,2 |
| Total brut | 44 184,3 | 35 618,7 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 2 112,1 | 1 034,9 |
| Total net | 42 072,2 | 34 583,8 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | 1 431,2 | – |
| Total | 45 615,5 | 35 618,7 |